

11^{ème} Commission technique du Réseau des instances de régulation méditerranéennes 30 juin 2017

Paris, Conseil supérieur de l'audiovisuel

La 11^{ème} Commission technique du RIRM s'est réunie à Paris à l'invitation du président du Conseil supérieur de l'audiovisuel qui exerce la vice-présidence du réseau.

Six autorités étaient représentées :

- la Comisión Nacional de los Mercados y la Competencia (CNMC) d'Espagne au titre de la présidence du RIRM ;
- l'Agency for Electronic Media (AEM) de Croatie (présidence sortante) ;
- le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) de France au titre de la vice-présidence du réseau et du secrétariat exécutif ;
- le Consell de l'Audiovisual de Catalunya (CAC) de Catalogne, Espagne, membre fondateur du réseau;
- l'Entitade Reguladora para a Comunicação Social (ERC) du Portugal, membre fondateur du réseau ;
- la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) du Maroc au titre du secrétariat exécutif ;
- le Consejo Audiovisual de Andalucia (CAA) d'Andalousie, Espagne, présent ce jour après la réunion du GT Genre et Médias le 29 juin au CSA.

L'Autorità per le garanzie nelle comunicazioni (AGCOM) d'Italie, le National Council for Radio and Television (NCRTV) de Grèce, invités en tant que membres fondateurs, n'ont pas pu assister à la réunion.

M. Olivier Schrameck, vice-président du RIRM, a accueilli les participants et ouvert les travaux de la commission technique.

M. Josep María Guinart, membre du Conseil de la CNMC d'Espagne, qui exerce la présidence du réseau, a présenté l'ordre du jour de la réunion et a introduit les travaux du réseau depuis la 18^{ème} assemblée plénière.

Compte rendu et relevé de décisions

1. Suivi des travaux du RIRM

- a. Suites de la 18^{ème} assemblée plénière
- Adoption du compte rendu et rappel des décisions prises lors de la 18^{ème} assemblée plénière des 17 et 18 novembre 2017 à Barcelone.

Activités du réseau :

- Rencontres inter-réseaux africains et ibéro-américains (RIARC-PRAI-RIRM) organisées par la HACA du Maroc à Fès du 16 au 18 mars 2017 :
 - La présidence CNMC a rappelé l'importance de la coopération internationale entre les réseaux de régulateurs. Elle a notamment souligné les enjeux des rencontres de Fès en termes de partage et d'échange d'expériences pour renforcer l'axe des régulateurs sud-sud.
- Suivi de la déclaration sur le traitement de l'information relative à la crise des réfugiés et des migrants méditerranéens dans les médias audiovisuels, adoptée à Barcelone le 17 novembre 2016.
 - → Proposition de la CNMC d'inscrire à l'ordre du jour de la 19ème assemblée plénière un point relatif au suivi de la déclaration de Barcelone.
 - → Proposition de Mme Mémona Hintermann-Afféjee, membre du CSA, d'appréhender « l'image de l'autre » au-delà de la représentation des migrants. Mme Hintermann-Afféjee, a, à cet effet, rappelé les travaux de l'Observatoire de la diversité du Conseil.
 - b. Travaux du groupe de travail Genre et Médias

Julia López de Sà, directrice adjointe de l'audiovisuel de la CNMC et présidente du groupe de travail Genre et Médias a fait rapport des conclusions du groupe de travail Genre et Médias réuni au CSA le 29 juin 2017.

Elle a présenté les premiers résultats de l'étude en cours sur l'égalité des genres dans les programmes sportifs. Sur la base des contributions de l'AEM de Croatie, du CAA d'Andalousie (Espagne), du CAC de Catalogne (Espagne), de la CNMC d'Espagne, de l'ERC du Portugal et de la HACA du Maroc, les premiers résultats font apparaître la très faible présence des femmes dans le nombre et la durée des informations sportives.

A été notamment relevée la prédominance des informations liées aux sports masculins et le faible pourcentage du temps de parole des femmes s'exprimant à l'antenne sur ces programmes dans les six pays mentionnés.

Nathalie Sonnac, membre du CSA en charge des questions sportives, est intervenue pour présenter l'action du Conseil en matière d'égalité hommes-femmes à travers l'exemple concret de la promotion du sport féminin à la télévision et à la radio : « les 4 saisons du sport féminin ».

Prochaines étapes concernant l'étude sur l'égalité des genres dans les programmes sportifs :

- → Envoi des réponses au questionnaire de la CNMC par les membres non souscripteurs à l'étude à ce jour, le CSA (France) et la REM (Serbie) avant le 30 juillet 2017.
- → Rédaction du rapport final de l'étude courant septembre sous la direction de la CNMC. Le rapport intégrera les résultats de l'étude comparative, les réponses au questionnaire, les rapports nationaux des membres sur la question de l'égalité des genres dans les programmes sportifs.
- → Présentation du rapport définitif de l'étude à l'assemblée plénière de Marseille les 16 et 17 novembre 2017. Le rapport intégrera les recommandations du groupe de travail Genre et Médias (propositions d'action à l'attention des diffuseurs).

Prochains travaux du groupe de travail Genre et Médias :

- → La proposition du GT de poursuivre ses travaux sur la question de la violence de genre, soutenue par la HACA du Maroc, le CAA d'Andalousie et le CAC de Catalogne qui ont déjà travaillé sur la question, sera soumise à l'assemblée plénière.
- → Promotion de l'égalité hommes-femmes au sein des organisations internationales concernées par le sujet.
 - Amina Lemrini El Ouahabi, présidente de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle du Maroc, est intervenue sur cette question en soulignant son caractère fondamental dans la région méditerranéenne.
 - Elle a notamment attiré l'attention des membres sur le rôle que pourrait jouer le RIRM à l'international pour concrétiser la reconnaissance du rôle des régulateurs comme partenaires de l'égalité hommes-femmes.
 - A. Lemrini El Ouahabi a mentionné les travaux de l'ONU et de l'UNESCO à travers :
 - o l'Alliance mondiale genre et médias (GAMAG) de l'UNESCO, pour promouvoir l'égalité des genres dans et par les médias ;
 - o la Commission de la condition de la femme des Nations Unies (CSW), commission fonctionnelle du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC), principal organe intergouvernemental dédié exclusivement à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.
 - La 62^{ème} session de la Commission de la condition de la femme **CSW62 2018**, aura lieu au siège des Nations Unies à New York du 12 au 23 mars 2018. Le CSW62 2018 aura pour thème « La participation et l'accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et des communications, les incidences de ceux-ci et leur intérêt pour la promotion et l'autonomisation des femmes ».
- → A. Lemrini a proposé que le RIRM soit présent lors du CSW62 2018 soit en s'associant aux travaux, soit en y adossant un évènement du réseau.
- → A cet effet, elle a suggéré la mise en œuvre par le GT Genre et Médias sous la direction de la HACA d'une plateforme afin de mettre en valeur les travaux des réseaux de régulateurs et notamment du RIRM sur l'égalité des genres à présenter au CSW62 2018.

Ces propositions permettant de donner de la visibilité au RIRM à l'international et de développer la coopération avec d'autres réseaux ont été soutenues par la présidence espagnole (CNMC) et par M. Carlos Magno, président de l'ERC.

→ Organisation à l'invitation de l'ERC d'une réunion du GT Genre et Médias à Lisbonne courant septembre afin de préparer un document à présenter au nouveau secrétaire général de l'ONU (Antonio Guterres, ancien premier ministre portugais) lors du CSW de New York en 2018.

Ces initiatives seront évoquées lors de la prochaine assemblée plénière.

2. Préparation de la 19^{ème} assemblée plénière de Marseille

a. Thèmes à inscrire à l'ordre du jour : propositions et débats

Olivier Schrameck, vice-président du RIRM, et hôte de la prochaine assemblée plénière qui sera organisée à Marseille les 16 et 17 novembre 2017, a présenté aux participants les propositions de thèmes reçues en réponse au courrier adressé le 26 avril 2017 aux membres du réseau.

M. Schrameck en a souligné la **richesse au regard de la problématique actuelle des défis et des enjeux de la régulation dans un environnement numérique en rapide croissance** et leur pertinence en relation avec le calendrier de révision de la directive européenne « Services de médias audiovisuels (SMA) ».

Les membres de la CT ont été invités à présenter leurs idées et propositions de thèmes.

Yvonne Griley, membre du CAC (Catalogne), a partagé le même constat en insistant sur les défis que sont aujourd'hui pour les régulateurs de concilier les objectifs de protection des mineurs avec la réglementation des nouveaux modes de communication. Elle a rappelé que les travaux en cours de la renégociation de la directive SMA qui devraient en étendre le champ d'application aux plateformes de partage de vidéos et aux réseaux sociaux mais a souligné qu'en matière de contenus préjudiciables la responsabilité en reviendrait aux plateformes par voie d'autorégulation. Elle a également mentionné les récentes interventions du CAC sur les contenus préjudiciables aux mineurs mis en ligne.

Carlos Magno, président de l'ERC (Portugal), a évoqué l'intervention du CSA sur les algorithmes, lors de la dernière réunion de la Plateforme européenne des instances de régulation (EPRA) à Edimbourg, en mai 2017. Il souhaiterait prolonger le dialogue entamé sur ce sujet lors de l'AP de Marseille.

Olivier Schrameck a précisé que face à la convergence, les questions qui se posent aux régulateurs aujourd'hui ont une résonance dans le périmètre de leurs missions. Celles-ci doivent intégrer les impératifs de sécurité de l'espace public de communication, notamment en termes de protection de la diversité et de lutte contre les discriminations.

Les évolutions liées à la présence d'acteurs qui ne relèvent pas de la compétence directe des instances de régulation de l'audiovisuel révèlent la complexité de l'articulation des mécanismes de régulation, de co-régulation, de recommandation et d'autorégulation à mettre en place.

M. Olivier Schrameck, se référant aux derniers travaux de l'EPRA sur les algorithmes, a souligné la pertinence de la réflexion en cours sur la **modernisation de la régulation du numérique**.

- → Sur proposition du président du CSA, un document sur la régulation du numérique pourra être soumis à la 19ème assemblée plénière afin de définir une position commune des régulateurs méditerranéens sur cette thématique.
- → La plateforme commune de Marseille pourrait être partagée avec les régulateurs de l'Union européenne réunis au sein de l'ERGA.

Amina Lemrini (HACA) a précisé dans ce contexte l'importance d'échanger sur les enjeux globaux de la régulation et des médias en Méditerranée ainsi que sur des questions thématiques. Elle appelle à promouvoir les participations des autorités membres de la rive sud du bassin méditerranéen. Elle a notamment mentionné l'existence des instances de régulation d'Egypte et d'Algérie. Enfin, elle a attiré l'attention sur la nécessité d'échanger sur l'éducation aux médias dans sa relation avec la protection du jeune public.

Damir Hajduk (AEM) a soutenu les thèmes de cohésion et de diversité, afin qu'ils soient représentés sur deux ou trois sessions.

b. Proposition d'un projet d'ordre du jour de l'AP de Marseille

Un échange a eu lieu concernant la structure de l'AP autour d'une session plénière consacrée à l'adaptation de la régulation audiovisuelle et environnement numérique¹.

Prochaines étapes concernant l'ordre du jour de la 19^{ème} AP de Marseille :

- → Un courriel proposant un ordre du jour pour la 19ème AP de Marseille sera adressé par le CSA courant juillet aux membres de la CT, pour accord.
- → Un courrier d'invitation sera adressé par le CSA aux membres du réseau avec l'ordre du jour validé par les membres de la CT pour la 19ème AP courant septembre.

3. Vie du Réseau

a. Refonte du site internet du RIRM

Le projet de refonte du site internet du RIRM administré par le CSA a fait l'objet d'une présentation en séance par la direction de l'information et de la communication institutionnelle (DICI) du CSA.

Le projet intègre des fonctionnalités inchangées mais améliorées et une version arabe alimentée par la HACA du Maroc.

La proposition numéro deux arborant une photographie d'un panorama d'une vue de la mer Egée a été choisie par les membres pour la page de présentation du site.

Le nouveau site sera dévoilé au cours de la 19^{ème} assemblée plénière, célébrant ainsi le vingtième anniversaire du réseau créé en 1997.

¹ Cf. Tableau des thèmes mis à jour suite aux discussions en annexe

b. Point sur la nouvelle organisation du secrétariat exécutif

La charte du réseau adoptée lors de la 18^{ème} assemblée plénière de Barcelone consacre le nouveau mode de gouvernance du RIRM autour de la « troïka » composée de la présidence, des deux vice-présidences (présidence sortante et vice-présidence entrante), de la commission technique annuelle et du secrétariat exécutif composé de la HACA et du CSA.

Le CSA a présenté le nouveau fonctionnement du secrétariat exécutif et ses missions².

Une adresse électronique unique pour le secrétariat exécutif, MNRAsecretariat@rirm.org a été créée. Il s'agit d'un guichet d'accès en partage d'utilisation entre la HACA et le CSA, outil de communication et de soutien à la présidence et aux vice-présidences ainsi qu'au réseau et à ses membres.

c. Rappel de la procédure pour la vice-présidence à venir

- → Un courriel du secrétariat exécutif rappelant la procédure d'appel aux candidatures à la viceprésidence entrante 2017-2018 et invitant les membres à manifester leur intérêt et à adresser leur candidature écrite sera envoyé début août.
- → 15 septembre : date limite de réception des candidatures par le secrétariat exécutif.
- → Fin septembre : communication de la liste des candidats à l'ensemble des membres du RIRM.

d. Point sur la demande d'adhésion au RIRM

La présidence – CNMC a fait part de la demande d'adhésion du Supreme Broadcasting Council de la République turque de Chypre du Nord (courrier du 3 avril 2017 à l'autorité de régulation croate, AEM, lettre du 10 avril 2017 à la présidence, CNMC).

La présidence – CNMC a répondu par lettre du 5 mai 2017 en rappelant les stipulations de l'article 3 de la Charte du réseau relatif aux adhésions requérant la saisine secrétariat du RIRM.

La Cyprus Radio Television Authorithy (CRTA), membre du réseau, a, par lettre du 28 juin 2017, appelé l'attention de la présidence du RIRM, sur le caractère non reconnu par la communauté internationale de République turque de Chypre du Nord. La CRTA indique également une demande d'adhésion précédente de 2000 qui avait été rejetée.

L'article 3 de la Charte du RIRM stipule que : « L'adhésion au Réseau est ouverte aux régulateurs indépendants nationaux ou régionaux traitant de l'audiovisuel et appartenant à des pays de la région méditerranéenne. »

Le débat s'est ouvert sur la possibilité pour le réseau d'accepter la candidature d'un Etat non reconnu par la communauté internationale.

_

² Cf. Présentation en annexe

L'ensemble des participants présents a conclu que ce n'était pas possible.

→ Un courrier de réponse de la présidence – CNMC en informera le Supreme Broadcasting Council.

e. Proposition d'un logo modernisé

Le CSA indique qu'il a travaillé sur la modernisation du logo du RIRM, dont la pixellisation semblait quelque peu désuète.

La Direction de l'information et de la communication institutionnelle du CSA a présenté en séance le logo actuel et deux projets de logo modernisé. Si les participants de la Commission technique ont donné leur assentiment quant à cette démarche, la décision sur la sélection d'un nouveau logo est reportée.

4. Conclusion

Les travaux ont été clôturés et rendez-vous a été pris pour la 19^{ème} assemblée plénière de Marseille les 16 et 17 novembre 2017.